



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 MARS 2024

Bureau du Courrier

## Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du vendredi 09 février 2024

**PV N° 2024/01**

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI (présente jusqu'à 11 H)
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs excusés :

- Monsieur Gérard CHAUSSET ayant donné pouvoir à M. ESCOTS
- Madame Isabelle RAMI à compter de 11 H ayant donné pouvoir à M. PAPADATO

Sont présents pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique
- Monsieur Damien DAUPHIN, conseiller aux décideurs locaux

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité
- Monsieur David DUBOIS, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Madame Céline PERRUCHE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Rémi DOUET, contrôleur financier
- Monsieur Jérôme OSCISLAWSKI, directeur d'exploitation
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable unique sécurité
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Linda MAILLE, service commande publique
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. le président** constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. Il demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

### **Info/2024/01/01 : évolution de l'activité et reporting 2023**

**M. ANDREOTTI** indique que l'activité abonnement est en légère progression, + 100 abonnements supplémentaires par rapport au 31 décembre 2023. La Régie enregistre 8 300 abonnés VL, soit + 0,3 % de progression, une légère stagnation des abonnements motos, 161, une petite progression des abonnements vélos, 470 au 31 janvier 2024. Il espère une forte progression de ces abonnements avec l'ouverture prochaine de la METSTATION. 750 autres abonnements sont enregistrés : autopartage, multiscartes. Le nombre d'amodiés est de 1 380 au 31/01/2024. Au total, la Régie compte 11 000 usagers sous contrat : abonnés et amodiés. La fréquentation a plutôt tendance à se maintenir voire s'accroît légèrement.

La fréquentation horaire est en baisse de 8,2 % par rapport à la même période de l'année dernière suite à la fermeture de 2 parkings : Gambetta et Front du Médoc. Ces 2 parkings sont centraux avec de forte affluence. Logiquement, la fréquentation est en recul par rapport à janvier 2023. La fréquentation des abonnés est en retrait de 7,5 %.

Le chiffre d'affaires de janvier 2024 s'élève pour les recettes horaires à un peu moins de 2 M€. Il a été impacté par la fermeture de 2 parkings, Gambetta depuis le 02 janvier dernier et Front du Médoc depuis le 05/12/2023 ainsi que par les travaux de peinture en cours sur le parking Victoire.

Le chiffre d'affaires global pour le mois de janvier 2024 s'élève à un peu plus de 2 M€, soit 76 000 € supplémentaires par rapport à la même période de l'année passée. Il précise que cela est un bon signe avec une fréquentation horaire en retrait, METPARK enregistre quand même un chiffre d'affaires en hausse notamment grâce aux amodiations et aux autres usagers qui progressent de près de 4 % par rapport à janvier 2023.

Pour ce qui est de la fourrière automobile, le nombre d'entrées de véhicules en janvier est en forte baisse par rapport à la même période 2023. 394 voitures ont été mis en fourrière en janvier 2024 contre 880 en 2023. Le chiffre d'affaires est lui aussi en fort retrait. Cette baisse s'explique par la fermeture du site principal de Front du Médoc où un peu plus de 500 véhicules étaient stockés. Depuis 2 mois, la Régie cherche un terrain alternatif pour pouvoir stocker les véhicules. Le service public de la fourrière est aujourd'hui extrêmement dégradé. En pièce jointe de cette information, sont transmis les tableaux récapitulant commune par commune de la Métropole les enlèvements réalisés par la Police Nationale ainsi que par les polices municipales.

**M. le président** indique que, malgré la fermeture de 2 parkings, la Régie limite « la casse ». Une fermeture était programmée, l'autre ne l'était pas. L'année 2024 sera particulière et une attention sera nécessaire sur la fréquentation. Avec l'ouverture de la METSTATION, la Régie devrait enregistrer une fréquentation des 2 roues plus importante. Cette année sera intéressante d'un point de vue statistiques. Les mesures prises devraient avoir des effets positifs ou pas.

## Info/2024/01/02 : marchés publics passés par le directeur général

**Mme GOULAY** indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a passé 91 bons de commande pour le SPIC et 13 pour le SPA. 3 marchés et 2 avenants ont été signés.

## Info/2024/01/03 : information sur le déroulement des travaux

**M. SEGUIN** indique que la 2<sup>ème</sup> phase du parking Amédée St Germain d'une capacité de 332 places a été livrée. Entre les intempéries et les retards accumulés par les différentes entreprises, l'ouvrage a été réceptionné le 05 janvier 2024 avec une mise en exploitation le 08 janvier 2024, soit avec 3 mois de retard ; la livraison était prévue fin septembre. Comme dirait le directeur général : ouf champagne, on boit beaucoup à METPARK, c'est un peu le bateau ivre ! La Régie va appliquer des pénalités de retard au promoteur BOUYGUES Immobilier qu'il contestera sûrement et qui devraient déboucher certainement vers une action en justice.

Le parking Amplitude d'une capacité de 406 places a été réceptionné le 12 janvier 2024 avec une mise en exploitation le 30 janvier. La Régie a un différend avec le promoteur REALITES sur la date d'effet de livraison car METPARK considère que la date effective de livraison est le 12 janvier mais le promoteur la conteste et considère que la livraison a eu lieu le 21 décembre 2023. Il y aura peut-être une suite juridique à ce différend.

L'extension de la fourrière de Mérignac prévoit la rénovation du hangar qui va accueillir les véhicules de valeur et donc augmenter la capacité de ce site de 45 places. Sur cette opération, des difficultés opérationnelles avec la maîtrise d'œuvre ont été rencontrées et ce marché a dû être relancé. Les études sont en cours. Les travaux devraient démarrer en mai et se terminer en fin d'année. La Régie rencontre des difficultés avec les services métropolitains en ce qui concerne la clôture qui se situe sur un collecteur de réseau d'eau. Sur le 1<sup>er</sup> site, SUEZ avait accepté cette clôture avec des prescriptions et la Régie de l'Eau remet en cause le permis d'aménager et obligerait peut-être la Régie à redéposer un autre permis d'aménager. Il indique avoir saisi M. BALADON pour que la demande de METPARK puisse être appuyée auprès des services de la Régie de l'Eau. Si un nouveau permis devait être déposé, cela rallongerait les délais pour la réalisation des travaux.

**M. le président** indique que ce site se situe dans une zone d'activité et non résidentielle. Pourquoi ne pas optimiser ce terrain pour augmenter sa capacité ?

**M. SEGUIN** répond que c'est compliqué car les services métropolitains ont imposé un retrait minimum des espaces verts. C'est le règlement d'urbanisme qui impose cette règle.

**M. le président** précise que la Régie cherche des places pour stocker les véhicules, le plus simple serait d'optimiser le terrain actuel. Tous ces espaces verts dans une zone d'activité vont demander de l'entretien à la charge certainement de METPARK. A la place de ces espaces verts, des places supplémentaires auraient été plus utiles. Le site se situerait dans un quartier résidentiel, les espaces verts seraient nécessaires. Les parcelles jouxtant ce terrain ne disposent pas d'espaces verts.

**M. SEGUIN** indique qu'il a fallu également ménager les grenouilles et les hérissons qui peuvent passer. Tout a été optimisé sur ce terrain.

**M. le président** précise que la rocade passe juste à côté.

**M. SEGUIN** répond qu'il a été demandé à ce que ce site soit masqué et inséré dans une végétalisation.

**M. le président** fait remarquer que cette fourrière personne n'en veut.

**M. ANDREOTTI** indique que l'extension fait gagner une petite cinquantaine de places. Il précise que ce terrain est dévolu aux véhicules brûlés et hors gabarit.

**M. SEGUIN** précise que la concession IRVE a été attribuée à TOTALENERGIES qui prévoit de déployer 300 bornes sur une dizaine de parcs d'ici fin 2024 dont Gambetta. Le parc de Mérignac sera équipé de 50 points de charge et 2 bornes à recharge rapide. Amplitude et Amédée compteront respectivement 20 et 30 points de charge et à terme 60 et 90. Le parking de Pessac sera également équipé de 50 points de charge fin 2025.

**M. le président** indique qu'il y a un vrai intérêt d'installer ces points de charge sur Mérignac car à 2 pas de cet ouvrage, les résidents des 2 ensembles immobiliers d'importance seront certainement intéressés par ces équipements et souscriront peut-être des abonnements. Il y a peut-être une communication en boîte aux lettres à faire vis-à-vis de ces résidents pour capter des clients qui ne seraient plus des souscripteurs traditionnels mais des clients propriétaires de véhicules électriques.

**M. ANDREOTTI** précise que la feuille de route donnée à TOTALENERGIES est d'installer 1500 bornes d'ici 2026. Le contrat de concession va être signé dans les prochains jours. A partir de ce moment-là, des discussions très directes pourront être envisagées pour avoir par exemple certains points de recharge plus rapidement.

**M. SEGUIN** indique que le MGP portant sur Gambetta, République, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale a débuté ses travaux sur Gambetta. L'emprise du chantier est la plus restreinte possible, ce qui laisse la possibilité de circuler sur le square. GTM a terminé le désamiantage, le curage des différents niveaux et a percé la dalle pour la trémie de la future rampe d'accès aux mobilités douces. Concernant l'étanchéité, la dalle est étanche mais il n'y pas d'étanchéité sous les buttes engazonnées. Des investigations vont être menées. Il y a quand même un souci d'étanchéité. La dalle est constituée de pavés ensuite il y a un rail en béton sur lequel le pavé est scellé, du remblai et ensuite la dalle du parking. La dalle est très ferrillée. Les services des espaces verts pourront revégétaliser, la dalle devrait pouvoir le supporter.

**M. le président** demande quelle est la date de construction de ce parking.

**M. SEGUIN** répond dans les années 75. Une photo représente un échantillon du réseau de sprinklage de couleur orange, couleur de METPARK. Le calendrier est respecté. La METSTATION de 8 mai 45 a été réceptionnée le 30 janvier et ouvrira au public le 12 février.

**M. ANDREOTTI** ajoute que cette METSTATION est inaugurée mercredi et bien évidemment, tout le conseil d'administration est convié à cet événement. C'est un concept unique en France.

**M. MARI** précise que tous les invités viennent à vélo bien sûr.

**M. ANDREOTTI** répond que c'est largement conseillé.

**M. SEGUIN** indique que cette opération a eu quelques retards notamment sur le lot menuiserie. Des pénalités de retard seront donc appliquées. Cette METSTATION peut accueillir 192 vélos, 37 vélos cargos, 18 trottinettes avec une offre de service comme des casiers dans lesquels peuvent être rangés les trottinettes, recharger les batteries de vélo ou y déposer des effets personnels. Il y aura aussi des stations de gonflage, des potences de réparation et un distributeur automatique pour des chambres à air, des feux, ... Il y a également un espace vitrine qui pourra être utilisé par un tiers pour faire des démonstrations, promouvoir certains produits. Cette METSTATION sera équipée du guidage à la place.

**M. le président** fait remarquer que depuis la rue, la METSTATION est extrêmement qualitative. Pour recharger la batterie d'un 2 roues électriques, faut-il utiliser un casier ?

**M. SEGUIN** répond par l'affirmative car cela est plus sûr.

**M. le président** demande s'il faut prendre un abonnement pour utiliser cette METSTATION ?

**M. ANDREOTTI** répond par l'affirmative pour la modique somme annuelle de 45 € qui permettra également un accès aux 16 autres locaux vélos de METPARK.

**M. SEGUIN** précise qu'il y a des zones et une colorimétrie pour chaque type de vélo.

**M. ANDREOTTI** indique que pour faciliter encore plus la mobilité douce, tous les usagers de ces mobilités pourront entrer dans ce parking côté rue Jean Fleuret mais également par le cours du Maréchal Juin.

**M. le président** ajoute que c'est intéressant car il y a l'autoroute à vélos cours du Maréchal Juin.

**M. SEGUIN** précise que le guidage à la place cours du Maréchal Juin pourra indiquer s'il reste des places.

**M. ANDREOTTI** indique qu'il devrait y avoir une présence assez importante pour l'inauguration. Une 2<sup>ème</sup> METSTATION est en cours sur le parking Pey-Berland qui aura une capacité de 44 places. Les travaux devraient débuter prochainement et s'achever en mai. Sur Victor Hugo, des études sont en cours pour réaliser une METSTATION avec une capacité de 120 vélos, 24 vélos cargos et 18 trottinettes. Les travaux devraient débuter en juin pour une livraison fin d'année. D'autres METSTATION seront étudiées sur CCM, Victoire et sur Pessac. Sur St Jean, une étude de faisabilité a été notifiée pour transformer l'arrêt minute nord en espace vélos et motos comme demandé par la Métropole.

**Mme RAMI** voulait souligner la qualité de ces METSTATION. Il y a une réelle pression du stationnement pour les vélos au niveau métropolitain. Se rapprocher des parkings est une piste prise par METPARK et elle fait remarquer que c'est plutôt bien. Sur les parkings hors Bordeaux, est-ce qu'il y a une programmation pour déployer des METSTATION ou pas ?

**M. ANDREOTTI** répond que cela est prévu. Les 17 locaux vélos vont être transformés en METSTATION sur les 2 à 3 prochaines années. L'ambition de la Régie est de développer le concept sur la Métropole et de mailler le territoire. Le forfait annuel de ces espaces est mutualisé sur l'ensemble des locaux. Si le concept marche, METPARK pourrait créer des METSTATION dans les parkings où il n'y a aucun espace 2 roues.

**M. le président** est persuadé que les autres opérateurs de parking quand ils vont voir que ça fonctionne, en créeront aussi.

**Mme RAMI** indique que des réflexions sont entamées de leur côté aussi. C'est bien d'avoir un maillage cohérent sur le territoire métropolitain.

**M. PAPADATO** est très enthousiaste sur ces parkings vélos mais est-ce que la Régie a réalisé une étude économique ? Il aimerait bien que le concept marche du fait de son engagement sur les mobilités alternatives mais il a une vraie interrogation quand il voit certains utilisateurs de 2 roues : est-ce qu'ils sont prêts à s'engager financièrement dans une location de parking ? Est-ce que la communication de la Métropole et de METPARK sera suffisante pour initier une pratique un peu différente ? Un utilisateur de 2 roues motorisés ne stationne pas dans les parkings et préfère rester à l'extérieur car c'est gratuit. Si les motards dont la valeur des motos est beaucoup plus importante ne vont pas dans les parkings, comment faire en sorte que les utilisateurs de vélos aillent dans ces espaces ? C'est une interrogation mais il espère que cela va fonctionner. Il s'interroge sur la réalité économique et la pérennité du système. Ce n'est pas une défiance de sa part mais une interrogation.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il y a une réalité économique pour l'usager et pour la Régie. Pour METPARK, pendant 10 ou 15 ans, ce concept sera déficitaire car il est proposé à 45 € à l'année. L'objectif d'une régie publique est de prendre le bénéfice réalisé sur le carboné pour pouvoir l'investir sur le décarboné. Si METPARK n'y va pas, il n'est pas persuadé que le privé ira. Du côté usager, des études comparatives ont été menées au niveau national notamment en lien avec Vélo Cité, association qui sera présente à l'inauguration. La Régie est de loin la moins chère de France car en général le tarif est plutôt le double avec un accès sur 1 seul parking alors que METPARK propose un abonnement pour l'ensemble de ces espaces. Lors de sondage de potentiels preneurs, certains se sont même émus du faible prix de l'abonnement. Ils étaient surpris du prix pour un produit de ce type. C'est un lieu de vie, de service, de mobilité. La communication va être forte, large et il espère relayer par tous les institutionnels de la Métropole. La Régie a fait appel à une agence de communication et des retours locaux voire nationaux sont attendus. Il espère que la popularité de cette METSTATION fera venir des clients. Dans les prochaines séances du conseil d'administration, sa fréquentation sera suivie avec intérêt. Il espère que ce produit marchera et qu'il correspondra aux attentes de certains métropolitains.

**M. le président** ajoute que les premiers clients sont ceux qui auront compris l'intérêt de stationner leur 2 roues pour 3,75 € par mois, de pouvoir recharger ou gonfler le vélo. Il y aura un distributeur de petits matériels. Les vélos cargos servent bien souvent en semaine et le week-end, ils sont sur le trottoir accrochés à une barrière. Le fait de pouvoir le stationner à la METSTATION durant le week-end, cela peut être intéressant. La communication de départ va se faire et il y aura la communication au fil du temps. Il compte sur les administrateurs et sur la ville de Bordeaux pour accompagner la Régie dans ce domaine. Il n'est pas inquiet sur le fait que les élus seront un relais. Ce concept sera déployé sur plusieurs parkings et à terme un maillage sur la Métropole est prévu. Comme toute opération lancée, il y a une part d'aventure. Si ce n'est pas METPARK qui le fait, personne ne le fera car ce n'est pas

l'envie qui manque mais il faut trouver les locaux bien placés pour pouvoir le faire. La METSTATION de 8 mai 45 est située en rez-de-chaussée, ce qui facilite les choses. Le prix de l'abonnement est dérisoire. C'est plutôt une bonne solution et cela donne envie d'y laisser son vélo. Pourquoi les vélos et les 2 roues motorisés préféreraient stationner sur la voirie ? Les anciens espaces vélos étaient simplement des locaux avec des grillages dans un coin sombre du parking. Il faudra faire un bilan au bout de quelques mois.

**M. ANDREOTTI** précise que la Régie va essayer de développer l'offre horaire car aujourd'hui, seul le cycliste abonné peut stationner son 2 roues. Dans les 45 €, tous les services sont compris comme la recharge électrique, le casier. Le président de Vélo Cité lui a indiqué « qu'avec un truc comme ça, la Régie allait faire un carton ».

**Mme RAMI** souhaite préciser qu'une étude de l'A'URBA sur les besoins de stationnement vélo fait ressortir qu'il y a une pression forte que la Métropole doit être en capacité de résorber dont les METSTATION sont une solution. Elle ne pense pas que la Régie va avoir une difficulté. La METSTATION de 8 mai 45 dispose d'une vitrine, d'un emplacement qui permet de montrer sa capacité. Elle comprend les remarques de M. PAPADATO puisque les pressions sont en centre-ville où très peu de places sont disponibles pour les 2 roues.

Cette METSTATION fera appel d'air pour les prochaines qui seront peut-être mieux localisées et mieux maillées sur une proximité d'habitation. Les remarques qu'elle entend sont « si les habitants n'ont pas un stationnement sécurisé, ils ne prennent pas le logement ». Le logement se fait en partie en fonction de la capacité à garer son vélo de façon sécurisée. Les élus ont une pression énorme sur les vélos box, sur les bicycletteries. A titre d'exemple pour les tarifs, une bicycletterie à l'année c'est 38 € mais il y a des problèmes de sécurité sur ces espaces. Il y a un enjeu important au niveau de la sécurité, plus le local est sécurisé et fiable et plus cela incitera les cyclistes à garer leur vélo qui coûte relativement cher sachant que certains abandonnent leur voiture et investissent jusqu'à 4 000 € dans un vélo. Ils veulent vraiment un endroit sécurisé. C'est un enjeu très important. L'ouverture de la METSTATION de 8 mai et celles à venir permettront de communiquer sur le concept qui mettra quelques mois à avancer. L'offre horaire est à développer pour les cyclistes de passage car il faut penser au cyclotourisme avec des gens qui ont la possibilité de poser et de sécuriser l'ensemble de leurs équipements.

**M. SEGUIN** indique que le parking Front du Médoc est fermé depuis le 05 décembre dernier suite à l'arrêté de danger imminent pris par la ville de Bordeaux. Le 12 janvier, l'étalement complet du parking était réalisé. Mi-janvier, la Régie a contracté avec un bureau spécialisé pour réaliser le diagnostic structurel préconisé par l'expert judiciaire. Ce rapport ne pourra pas être remis rapidement car préalablement, une bonne partie de l'ouvrage doit être désamianté. L'étalement a coûté 272 000 € H.T et le désamiantage coûtera 300 000 € H.T. Le rapport définitif ne pourra être remis qu'au mois de septembre et non dans les 25 jours après l'arrêté pris par la ville de Bordeaux.

**M. le président** demande quel est le délai de désamiantage ?

**M. SEGUIN** répond qu'entre la consultation et les travaux, cela représente 5 mois.

**M. le président** demande si en terme de consultation, la Régie ne peut pas faire jouer le caractère d'urgence ?

**M. SEGUIN** répond que METPARK fait déjà au mieux et ne peut pas aller plus vite en terme de marchés publics.

**M. ANDREOTTI** ajoute qu'il remercie Miguel SEGUIN et son service pour avoir eu un devis sur la pose de 1 900 étais en 48 H.

**M. SEGUIN** répond que la direction de l'exploitation ainsi que le service de la commande publique ont travaillé sur le sujet car il fallait que tout soit coordonné.

**M. le président** précise qu'avant même de commencer les travaux, METPARK a déjà dépensé près de 600 000 €. L'étude va avoir son propre coût. C'est une affaire qui devrait coûter plusieurs millions d'euros. Il faut que la Métropole en temps masqué lance les travaux de réfection de la dalle car METPARK ne commencera aucuns travaux dans ce parking tant que la dalle ne sera pas refaite. Des travaux ont déjà été réalisés dans ce parc alors que la dalle n'était pas refaite et aujourd'hui, il faut y revenir. Il faudra être extrêmement précis sur ce point. Pour avoir subi ces problèmes de dalle sur le parking centre commercial Mériadeck, il vaut quand même mieux faire ces travaux en été.

**M. SEGUIN** précise que la Régie n'a toujours pas trouvé de site de substitution à la fourrière. La remise en peinture de parkings a été réalisé sur Mérignac qui a été réceptionné fin décembre ainsi que sur Victoire. Beaucoup d'infiltrations sont constatées sur le parking de Mérignac. Il va falloir agir avec Bordeaux Métropole car elles sont en train de dégrader les peintures réalisées récemment. Sur tous les parkings dont la place a été refaite au-dessus, il y a des problèmes d'infiltration.

**M. LEVY** demande pourquoi METPARK refait les peintures alors qu'il y a des infiltrations ?

**M. SEGUIN** répond que certaines peuvent être traitées et d'autres non.

**M. LEVY** précise que c'est dommage de repeindre alors qu'il y a des infiltrations, ce problème a également été rencontré sur Front du Médoc, 8 mai 45 et CCM. Ces travaux coûtent de l'argent, ce ne serait pas mieux de refaire le haut et ensuite de faire le bas ?

**M. le président** répond que la Régie attend depuis 20 ans que les travaux soient faits sur la dalle de Mériadeck.

**M. LEVY** indique que des travaux de peinture sont faits sur Mérignac alors qu'il y a des infiltrations.

**M. le président** répond qu'il y a 2 endroits où il y a des infiltrations, le reste du parking n'est pas impacté et le fait de repeindre donne une meilleure image.

**M. LEVY** précise que ça va faire sale comme sur 8 mai 45.

**M. le président** répond qu'il y a 2 solutions, soit METPARK attend que les travaux se fassent et ça peut être long ou alors les travaux de peinture sont réalisés et il est considéré que l'image du parking s'est améliorée pour les clients qui l'utilisent au quotidien. La Régie travaille pour ses clients.

**M. LEVY** indique que cela peut faire comme sur Front du Médoc qui a été fermé et cela coûte de l'argent.

**M. le président** précise qu'il est plutôt partisan d'avoir une image plus propre vis-à-vis des clients, plus agréable et plus sécurisant même si cela n'est pas parfait.

**M. MARI** fait remarquer que sur le parking de Pessac, il n'y a pas de fuite d'eau, des travaux de peinture peuvent être entrepris en avance.

**M. ANDREOTTI** répond que c'est prévu fin d'année 2024.

**M. LEVY** indique que cela aurait été peut-être plus judicieux de faire Pessac avant Mérignac.

**M. ANDREOTTI** précise que ça fait 30 ans que les peintures n'avaient pas été refaites.

**M. LEVY** indique que cela ne fait pas 30 ans. Il ne peut pas laisser dire cela.

**M. ANDREOTTI** indique que « c'était mieux avant » mais tout de même, les peintures de certains parkings comme 8 mai 45 ou Gambetta n'avaient pas été réalisées et en tant que client, il n'est pas possible de se satisfaire de l'état de ces parcs. L'idée est de refaire en rénovant tout ce qui peut l'être et sur les endroits qui posent encore problème, ils seront repris quand l'étanchéité aura été faite. Les parkings ne peuvent pas être laissés dans l'état où ils étaient. Front du Médoc a été fermé car rien n'a été réalisé pendant 20 ans. La Régie ne va pas faire pareil sur Gambetta, 8 mai 45, Mérignac et Pessac. Il pense que c'est le devoir de la Régie d'augmenter la qualité de service proposée aux administrés. Virginie GAUTHIER qui gère les réclamations ne démentira pas sur le fait que certains clients écrivent pour dire qu'ils paient un abonnement mais la qualité du parking est extrêmement limitée en terme de propreté, de sécurité et de dégradation. METPARK est engagée dans un plan de remise à niveau des parkings validé en décembre 2020 à l'unanimité du conseil d'administration.

**M. SEGUIN** indique que les travaux de peinture sur Victoire représentent un investissement de 824 000 € et seront achevés en septembre. Le parking centre commercial Mériadec sera livré en fin d'année et le phasage des travaux sur les niveaux -1 et -2 a été travaillé avec le centre commercial pour limiter l'impact des travaux sur la fréquentation pour un investissement de 1,2 M€. Les dernières consultations de la Régie portent sur le renouvellement des équipements de péage sur 16 parcs pour un investissement de 2,6 M€, le guidage à la place sur 3 parcs : Amplitude, CCM et 8 mai 45 pour 1 M€ et le remplacement du système de vidéoprotection pour 2,6 M€.

**M. DUBOS** souhaite revenir sur les travaux du parking Gambetta et sur le problème d'infiltration qui est une vieille histoire. Bordeaux Métropole va réhabiliter la rue Georges Bonnac et le square des Commandos de France. La Régie a découvert lors de l'ouverture de la trémie qu'il y avait effectivement des problèmes d'infiltration. Il se demande si c'est METPARK qui va prendre en charge ces travaux de réhabilitation ou Bordeaux Métropole ? Quel est le temps de réalisation des travaux de réhabilitation de la rue Georges Bonnac et du square des Commandos de France ? Est-ce qu'il y aura un impact sur l'accès au parking Gambetta car il y aura forcément des nuisances d'accès lorsqu'ils traiteront la rue Georges Bonnac ?

**M. SEGUIN** répond qu'à ce jour, il n'a pas la réponse à ces questions. Des échanges sont en cours avec Bordeaux Métropole pour savoir qui fait quoi et comment reprendre l'étanchéité. Le service des espaces verts prévoit des travaux de végétalisation de ce square mais ne sait pas les faire concomitamment avec les

travaux de la Régie ou même à la suite car leur projet n'est pas vraiment abouti. Le budget dont il dispose ne prévoit que la végétalisation et pas l'étanchéité. Ils ont aussi un problème de qui fait quoi car a priori ce n'est pas le service des espaces verts qui est capable de faire des travaux d'étanchéité. Des réunions ont lieu régulièrement avec Bordeaux Métropole pour discuter de la problématique et pour essayer de localiser les infiltrations et s'il y a ou pas l'étanchéité. Sous les dunes de terre, il y a un problème. Pour la Régie, cela paraît compliqué de faire ces travaux globaux sur un espace qui ne lui appartient pas. Une convention pourrait être signée entre Bordeaux Métropole et METPARK pour que les travaux soient réalisés par GTM, ce serait une solution peut-être.

**M. ANDREOTTI** précise que sans parler des espaces verts qui seront décalés dans le temps, l'objectif est que l'étanchéité soit réalisée pendant les travaux du parking qui devrait rouvrir en décembre 2024.

**M. DUBOS** fait remarquer qu'il peut y avoir des surcoûts.

**M. ANDREOTTI** répond qu'effectivement, cela pourra être le cas. Après se posera la question de la prise en charge de ces travaux. Est-ce que c'est une étanchéité qui est impactée à 100 % au parking, à 0 % ou à 30 % ? Ce sujet fera partie des discussions que METPARK aura avec les services métropolitains.

**M. le président** précise que, dans le cadre de la réfection de la rue Georges Bonnac, la trémie de sortie du parking Gambetta donne sur cette rue. Une communication a été faite en amont pour annoncer sa fermeture pendant 1 an. Il ne comprendrait pas que ces travaux soient réalisés une fois que le parking aura réouvert au moins sur cette section-là. Il faudra donner la possibilité aux voitures de sortir par la trémie. Il ne faudrait pas que le parking soit fermé une année supplémentaire du fait des travaux de voirie de la rue Georges Bonnac. Une fermeture de parking c'est une perte du chiffre d'affaires.

**M. PAPADATO** ajoute que, lors d'une réunion avec le pôle territorial notamment sur l'aménagement futur car pour l'instant ce n'est qu'une réflexion globale sur la rue Georges Bonnac et sur le quartier, sur le plan présenté, la trémie restait.

**M. le président** répond qu'il n'est pas inquiet sur le fait qu'elle disparaisse, il ne souhaite pas qu'elle soit fermée pendant les travaux de voirie. L'aménagement giratoire réalisé rue Georges Bonnac au niveau de l'ancien garage Peugeot fluidifie le carrefour.

**M. ESCOTS** indique que par rapport au centre commercial Mériadeck, il a été évoqué le phasage réalisé avec les différents interlocuteurs. Il a été interpellé la semaine dernière par les commerçants de Mériadeck qui sont assez inquiets et l'a relayé au président de METPARK ainsi qu'à M. PAPADATO. Les travaux ont été bien anticipés sur le parking Gambetta puis il y a eu la fermeture du parking Front du Médoc qui induit un afflux de véhicules sur le parking CCM. Ils sont assez inquiets par rapport à ces travaux de peinture programmés qui vont venir créer une saturation. Il précise faire le relais de cette inquiétude. Il a été relancé par le directeur du centre commercial cette semaine sur ce sujet. Tous les niveaux du parking CCM ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et notamment aux heures de fermeture du centre commercial. Il y a sans doute une information à faire circuler car si les personnes concernées savent gérer une information quand elles la connaissent lorsqu'elles se retrouvent au mauvais étage, c'est une situation compliquée et c'est déjà trop tard.

**M. ANDREOTTI** répond que les ascenseurs de CCM n'appartenant pas à METPARK mais à la galerie, ils fonctionnent pendant les heures d'ouverture du centre commercial de 8 H 30 à 22 H. Il y a clairement une information complémentaire à l'adresse des personnes en situation de handicap pour les informer qu'en dehors de ces horaires-là, il est compliqué voire impossible de pouvoir accéder à ce parking.

Le directeur de la galerie du centre commercial l'a saisi il y a 2 ou 3 semaines par écrit pour lui faire part de ses craintes et pour lui demander d'annuler ou de reporter ces travaux. Il a répondu point par point au directeur du centre commercial sur le fait que ces travaux qui étaient programmés depuis des années ne peuvent être reportés indéfiniment car ce n'est jamais le bon moment du fait des soldes d'hiver, des soldes d'été, des fêtes de fin d'année, de la braderie... Il faut malheureusement réaliser ces travaux de peinture sur ces 2 niveaux qui n'ont pas été traités. Il a tenté de le rassurer en lui expliquant que notamment la direction de l'exploitation et le service commercial-expérience client veillent au quotidien les taux d'occupation et éventuellement de saturation du parking. Aujourd'hui, le taux d'occupation moyen est en-dessous de 50 % avec des pointes à 82 %. Au maximum du taux d'occupation sur un créneau horaire entre 12 et 13 H le 30/01/2024, il restait 250 places libres dans ce parking sur 1 300 places.

Le directeur du centre commercial dit que ses clients vont plutôt aux niveaux -1 et -2, niveaux sur lesquels les travaux de peinture doivent être réalisés plutôt qu'aux niveaux 2A, 2B et terrasse. Il lui a répondu que ce sont des niveaux qui doivent être refaits et la difficulté n'est pas liée aux travaux mais au report des abonnés du parking Front du Médoc qui aujourd'hui occupent les niveaux -1 et -2. La Régie a fortement orienté les abonnés de Front du Médoc à aller aux niveaux 2A, 2B et terrasse. Ces usagers, lors de la réunion du 08/01/2024, se sont ouvertement plaints du traitement qui leur avait été réservé car désormais ils ne peuvent plus stationner sur Front du Médoc en dessous de leur résidence et estimaient qu'à ce titre, ils n'avaient pas à aller sur les niveaux 2A et 2B. METPARK essaie de faire ce qu'elle peut pour pouvoir orienter au mieux les différents types d'usagers.

Le parking CCM comprend 5 niveaux mais qui ne sont pas tous utilisés de la même façon. Les travaux commenceront la semaine prochaine, ont été phasés en lien avec la galerie au cours de 2 réunions. Il peut comprendre les craintes mais il observe tout de même, contrairement à ce qui est stipulé dans le courrier du directeur du centre commercial, qu'aucune baisse de fréquentation horaire dans ce parking entre janvier 2024 et janvier 2023 et entre décembre 2023 et décembre 2022 n'a été constatée. A contrario, une augmentation est enregistrée puisque ce parking accueille maintenant plus d'abonnés. L'idée est de travailler avec le centre commercial pour voir ce qu'il est possible de faire. Il leur a été proposé il y a un 1 an de mettre des espaces caddies aux niveaux 2A et 2B, proposition qui a été refusée par le centre commercial, proposition renouvelée tout récemment.

A la demande du centre commercial, la convention a été renégociée il y a 2 ans qui lui a fait économiser près de 600 000 € par an. Il ne doute pas une seule seconde que le centre commercial a répercuté cette baisse sur les loyers de l'ensemble de la galerie...

Pour résumer, étant personnellement attaqué sur ce dossier, tout sera fait pour que ce parking ne soit jamais saturé et pour l'instant, il ne l'a jamais été. S'il faut aller plus loin dans le phasage et dans le détail, la Régie fera en sorte, lors des travaux, que le parking soit à peu près convenable mais il y aura forcément quelques nuisances.

**M. le président** précise que la Régie sert de bouc émissaire dans cette affaire car le centre commercial marche moins bien qu'avant. Depuis 2 à 3 ans, il y a une baisse de fréquentation du centre commercial qui faisait que pour les clients qui venaient c'était plus facile de se garer à proximité puisqu'il y avait plus de place. L'arrivée des usagers abonnés des parkings Gambetta et Front du Médoc provoque un changement. Le centre commercial a changé de gestionnaire. Pour avoir côtoyé sur la précédente mandature le gestionnaire TERRANAE sur le parking Grands Hommes car il était membre du conseil d'administration, ce sont des gestionnaires purs et durs. Il ne se souvient pas quand ce gestionnaire a économisé 600 000 € qu'il lui ai adressé une lettre de remerciement. Il a reçu à la mairie de St Aubin un courrier de TERRANAE accompagné d'un constat d'huissier. Ce gestionnaire s'est permis de faire faire un constat d'huissier dans un ouvrage qui ne lui appartient pas. C'est comme si METPARK allait regarder si la sécurité était assurée dans tous les magasins, chacun son rôle.

Aujourd'hui, ce gestionnaire préfère dire que s'il y a une baisse de fréquentation du centre commercial c'est la faute à METPARK. Si ce concept marchait bien, il n'aurait pas de mal à trouver des preneurs pour proposer de la restauration. C'est facile de faire venir des enseignes comme Basic Fit, Mac Do, ... Aujourd'hui, la meilleure des solutions est le dialogue. Comme vient de le faire le directeur général en donnant les chiffres au conseil d'administration. Si bien évidemment, depuis 2 mois, des saturations permanentes avaient été constatées, les travaux de peinture n'auraient pas été engagés. Il y a de la disponibilité sur ce parking mais avec moins de confort qu'avant mais très honnêtement, d'un point de vue confort pour se garer, il vaut mieux aller aux niveaux 2A et 2B plutôt qu'aux niveaux -1 et -2. Il faut regarder si un emplacement pour les caddies ne peut pas être réalisé, ce qui pourrait faciliter les choses.

Sur l'accessibilité, il ne faut jamais perdre de vue que la conception de ce parking n'a jamais été faite pour que ce soit un parking public mais un parking d'un centre commercial, ce qui pose problème lorsque le centre est fermé car il faut chercher les accès piétons. Fin des années 70 début des années 80, ce parking a été construit pour faire plaisir à Auchan qui venait s'installer dans le centre de Bordeaux en échange de pouvoir s'installer à Bordeaux Lac. L'accueil des abonnés du parking Front du Médoc sur CCM va durer. Quelques abonnés pourront peut-être être déplacés sur 8 mai 45 où les travaux sont terminés, cela permettra de libérer un peu de place. La fréquentation du parking CCM est suivie au quotidien par les équipes de la Régie et s'il y avait une dérive, METPARK adaptera sa stratégie. TERRANAE a écrit au maire de Bordeaux, à certains administrateurs ainsi qu'à lui-même à la mairie de St Aubin qui n'est pas le siège de METPARK. Il n'ose même pas raconter comment TERRANAE parlait de leur locataire de la galerie des Grands Hommes lors des réunions.

**Mme TERRAZA** considère que tous ces travaux de peinture sont nécessaires. De temps en temps, elle stationne sur le parking de Mérignac et elle a trouvé, suite aux travaux réalisés, que l'ouvrage était qualitatif. Elle pense que les travaux de peinture sont très importants pour la fréquentation. Pour CCM, elle a également été interpellée par le gestionnaire du centre. Elle remercie pour les explications qui ont été données et demande à ce que les administrateurs aient le détail du taux de fréquentation. Comme rappelé par le président, ce sont des modèles commerciaux qui commencent à atteindre leur limite. C'est une société qui veut remplir sa galerie.

**M. ANDREOTTI** propose d'adresser à tous les administrateurs, le courrier de réponse adressé au directeur du centre commercial avec toutes les statistiques.

**M. LEVY** indique qu'à l'époque, Auchan laissait l'accès à un des 2 ascenseurs pour monter du niveau -1 et -2 et terrasses en dehors des heures d'ouverture du centre commercial.

**M. ANDREOTTI** répond que cette demande leur sera faite. La Régie va reformuler cette demande sachant qu'Auchan risque de répondre qu'en terme de sécurité, il ne peut pas laisser la nuit des clients du parking aller et venir dans le centre commercial.

**M. LEVY** précise que les clients montaient des niveaux -1 ou -2 et après du -2 aux terrasses mais l'ascenseur ne s'arrêtait pas dans le centre commercial.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il fera cette demande en précisant que par le passé, cette procédure a été mise en place qui pourrait être une des mesures utiles pour les personnes à mobilité réduite.

**M. ESCOTS** souscrit à la demande de Mme TERRAZA pour avoir ces informations qui permettront de répondre plus facilement à leur sollicitation. Pour les personnes en situation de handicap, le plus important est de faire circuler un état de l'accessibilité tel qu'il est et après les personnes en prennent acte.

**M. le président** indique que les chiffres de fréquentation seront transmis aux administrateurs sachant qu'ils ont été transmis au directeur général des services de Bordeaux Métropole également saisi.

### **Info/2024/01/04 : point sur le chiffre d'affaires au 31/12/2023**

**M. ANDREOTTI** indique qu'il lui a paru pertinent de présenter le chiffre d'affaires au 31/12/2023 et il souhaite remercier même si ce n'est pas lui qui va intervenir car il est humble, Rémi DOUET, contrôleur financier, pour l'énorme travail qu'il a fait depuis son arrivée.

**Mme BORDIN-MORA** indique que METPARK a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires total de 25,1 M€ dont 24,2 M€ concernent l'activité des parkings. La différence est la refacturation entre le SPIC et le SPA. Le chiffre d'affaires progresse de 1,6 % par rapport à 2022. Le budget primitif est réalisé à hauteur de 94 % avec un chiffre d'affaires composé à 55 % par des recettes horaires et à 34 % par des recettes abonnés.

**M. ANDREOTTI** précise que depuis des années, l'horaire est amené à diminuer et les abonnés et les amodiés progressent. C'est une évolution pérenne.

**Mme BORDIN-MORA** indique que la Régie réalise 67 % de son chiffre d'affaires avec les parkings de l'hypercentre qui représentent 53 % des places. A périmètre comparable, il est constaté une diminution de 2 % du chiffre d'affaires. Le parking qui génère le chiffre d'affaires le plus important est St Jean viennent ensuite Pey-Berland et Victor Hugo. Ces 2 parkings ont un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€. Au total, 9 parkings réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ et représentent 66 % du chiffre d'affaires de l'année.

**M. ANDREOTTI** ajoute que 10 parkings compensent les 22 autres parkings qui ne sont pas excédentaires.

**Mme BORDIN-MORA** précise que le chiffre d'affaires horaire augmente de 5 % en 2023 avec une baisse de la fréquentation de 4 %. L'augmentation du chiffre d'affaires est portée par la hausse tarifaire pratiquée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les objectifs budgétaires n'ont pas été atteints cette année car le budget a été réalisé à 94 % à une baisse de la fréquentation qui a impacté certains parkings : Victoire - 19 % de fréquentation, Victor Hugo - 8,5 % et St Jean - 6,6 %. Au-delà des mouvements sociaux, la présence de la population marginale fait chuter la fréquentation. Le top 3 des parkings est le même que pour le chiffre d'affaires global.

Le chiffre d'affaires abonné augmente de 3 % en 2023. 64 abonnements ont été perdus entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Sur le 1<sup>er</sup> semestre, la Régie a perdu 300 abonnements qui ont été rattrapés au 4<sup>ème</sup> trimestre. Cette tendance est plutôt encourageante. Le top 3 des parkings fait ressortir que le parking Cité Mondiale affiche le plus gros chiffre d'affaires au niveau des abonnés, viennent ensuite République et Victor Hugo.

**M. le président** remercie pour cette présentation qui a dû demander un gros travail.

**Mme TERRAZA** demande si les gros clients mentionnés sont des entreprises qui ont une grosse flotte de véhicules ?

**M. le président** répond que pour certains parkings comme Pessac c'est la mairie de Pessac qui a supprimé une centaine d'abonnements.

**M. ANDREOTTI** indique que sur St Jean c'est la société VIRTUO, location de voitures qui a résilié 80 contrats, 110 sur Pessac par la mairie et une centaine d'abonnés sur Victor Hugo.

### Info/2024/01/05 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

**M. le président** précise qu'au prochain conseil d'administration, seront données des informations complémentaires suite à l'importante réunion à l'initiative de la mairie de Bordeaux prévue vendredi prochain avec tous les partenaires. Il a eu une réunion avec Pierre HURMIC il y a quelques semaines au cours de laquelle a été décidé de mettre en place un comité multi parties pour pouvoir faire le point de la situation et trouver des solutions. Il avait été convenu que M. HURMIC lui transmette avant la réunion les points qui seront évoqués afin de préparer au mieux cette rencontre. Il demande à M. ESCOTS s'il peut se rapprocher du maire de Bordeaux afin de relayer cette requête. L'idéal est de trouver des solutions ou d'en expérimenter. METPARK est ouverte à toutes solutions. Un retour sera fait au prochain conseil d'administration. Il a plutôt senti une envie de progresser, le dialogue est renoué. Il faudra que chacun fasse un pas en avant.

**M. ANDREOTTI** indique que la situation est à peu près identique à celle présentée ces derniers mois. Elle est extrêmement compliquée notamment sur les parkings Pey-Berland, Victoire et Grands Hommes. Sont joints à cette information des courriers de réclamation d'usagers ainsi que des photos. Il profite de cette information pour présenter le nouveau directeur d'exploitation. En décembre, il avait été précisé que Laurent SAUVAGE quittait la Régie et 48 H après, METPARK a eu le plaisir d'accueillir Jérôme OSCISLAWSKI qu'il invite à dire quelques mots pour se présenter.

**M. OSCISLAWSKI** indique avoir rejoint METPARK en décembre. Auparavant, il était directeur de la sûreté sur l'aéroport de Nantes. La sécurité est un sujet qu'il connaît bien dans un autre environnement mais tout aussi important. Il attire l'attention sur ce qui a été fait depuis des mois en terme de sécurité dont les budgets qui ont été dépensés notamment avec des sociétés externes qui ont fait une partie du travail. Mais force est de constater que les mois se suivent, se ressemblent voire se dégradent.

METPARK constate de plus en plus de casse de véhicules, de marginaux dans les parkings car l'hiver, ils trouvent refuge dans les parkings. Un gros travail est fait avec la direction technique et la direction d'exploitation pour rendre hermétique les parcs 24 H/24 et surtout ceux du centre-ville afin de limiter les accès. Force est de constater que malgré les efforts des opérateurs de stationnement au quotidien, la Régie a du mal à gérer cette situation qui est devenue parfois intenable notamment pour les clients qui ont des enfants qui croisent des junkies dans les escaliers. C'est une situation catastrophique. Les administrateurs ont tous les éléments sur la note d'information.

Les personnels du prestataire de nettoyage utilisent désormais leur droit de retrait car ils ont peur de se faire agresser et ne font plus leur travail. L'insalubrité augmente. METPARK rencontre également des problèmes sur la partie technique notamment sur le parking Grands Hommes. En effet, l'entreprise qui réalise des travaux sur les niveaux -6 et -7 ne peut pas les faire car il y a de véritables appartements sur place. Les forces de police de l'Etat n'interviennent pas ou très peu quand la Régie les appelle. Des efforts sont faits sur Victor Hugo avec l'intervention ponctuelle de la police municipale.

**M. le président** précise que les autres opérateurs de parkings commencent à être touchés de la même manière comme INDIGO, 2<sup>ème</sup> opérateur sur la place de Bordeaux. Il rappelle qu'il y a eu un décès dans un de leurs parkings. Ce n'est pas qu'une problématique de METPARK. Quelques actions sont mises en œuvre et qui devraient à terme déplacer le problème. Il espère que, lors de la réunion de vendredi prochain, des engagements seront pris par les différentes parties. Les parkings les moins bien sécurisés risquent de voir arriver les marginaux. Le tableau à la fin de l'information montre le nombre de personnes signalées, chiffre qui est édifiant. Certes, la météo peut expliquer bien des choses mais quand même, ce chiffre est en explosion par rapport à janvier 2023, 215 personnes et en décembre 2023, 819. A partir de novembre, la population marginale explose dans les parkings. Cette situation devient inacceptable pour les clients qui paient un abonnement ou un emplacement horaire. Il y a une voiture qui a été volée sur un parking surveillé 24 H/24 avec des agents sur place. Faire croire que mettre du personnel sur les parkings 24 H/24 est une assurance tous risques et qui ne se passerait rien est faux.

**Mme PERRUICHE** indique que le véhicule a été volé sur le parking Victoire sur lequel 2 opérateurs sont postés pour gérer les parkings en télésurveillance. Le véhicule est sorti par l'entrée en brisant la barrière.

**M. ANDREOTTI** précise que ce n'était pas un reproche vis-à-vis des opérateurs.

**M. le président** ajoute que les opérateurs ne sont pas en cause. Il précise que cela démontre bien que lorsque quelqu'un veut faire quelque chose, qu'il y ait de la présence ou pas, cela ne les arrête pas. Certains cassent les barrières alors qu'il y a des caméras et partent sans payer. Ces délits sont constatés également dans les stations-service et sur les autoroutes. La présence du personnel améliore les choses

mais il ne faut pas laisser penser qu'en mettant des agents 24H/24 partout, la situation serait meilleure et ferait baisser substantiellement le nombre de marginaux.

**M. LEVY** fait remarquer qu'il y en aurait moins.

**M. le président** répond qu'il faut être prudent avant d'avancer d'éventuelles améliorations.

**M. LEVY** précise qu'il y a des voitures qui quittent la fourrière sans payer, ces situations arrivent.

**M. le président** ajoute qu'il n'y a pas de solution qui garantisse 0 problème.

**M. LEVY** répond qu'il est d'accord mais que s'il y avait du personnel, il y en aurait moins.

**M. ESCOTS** indique avoir évoqué le sujet de la réorganisation lors d'un précédent conseil d'administration. Il pense que cela sera aussi à l'ordre du jour de la réunion de vendredi prochain.

**M. le président** répond que, lors de cette réunion, ce n'est pas le conseil d'administration de METPARK. L'organisation de la Régie ne doit pas se régler en présence de M. le préfet, de la police municipale, de la Police Nationale et de la mairie de Bordeaux. Il s'agit d'une décision souveraine du conseil d'administration car si c'est à la mairie de Bordeaux que se gèrent les affaires de METPARK, il donnerait sa démission immédiatement et expliquerait pourquoi dans la presse.

**M. ESCOTS** précise que suite à la réorganisation mise en place en 2019, aujourd'hui, suite à la dernière intervention, quand il y a des agents présents sur les parkings, ils ne sont pas là pour surveiller le parking sur lequel ils sont postés mais pour contrôler les écrans qui permettent d'avoir une visibilité sur plusieurs parcs. Ce ne sont pas ces personnels qui interviennent sur le terrain. Il faudra peut-être faire un bilan de cette organisation pour savoir si elle a eu un impact ou pas ? Aujourd'hui, ce ne sont pas 1 ou 2 agents de METPARK qui vont faire partir 10 marginaux avec 4 chiens. Est-ce que l'organisation qui a été mise en place avec moins de présence dans chacun des parkings n'a pas permis que la situation se dégrade ? C'est un sujet qu'il faudra aborder sereinement pour se poser les bonnes questions.

**M. le président** répond que cette organisation mise en place en 2019 jusqu'en janvier 2023 convenait. Elle fonctionnait. Si elle était totalement mauvaise, dès 2020 ou 2021, il y aurait eu des difficultés, ce qui n'a pas été le cas.

**M. LEVY** ajoute que cela n'est pas vrai, elle n'a jamais fonctionné.

**M. le président** précise que M. ESCOTS a écouté les représentants du personnel et souhaiterait qu'il écoute aussi le directeur d'exploitation qui va préciser les missions des agents postés.

**M. OSCISLAWSKI** répond que les agents ont des missions de fonctionnement d'exploitation du parking et également de surveillance de ce qu'il se passe à l'intérieur des parkings.

**M. ANDREOTTI** ajoute que l'ensemble des fiches de poste des opérateurs de stationnement comprend clairement une mention «chaque opérateur de stationnement doit sécuriser et notamment réaliser au moins 2 patrouilles pédestres dans le parking dans lequel il se situe sur sa vacation. » Il ne peut pas être dit que ces agents ne sont pas là pour voir ce qu'il se passe dans le parking. Il suffit simplement de lire les fiches de poste qui sont notifiées aux opérateurs de stationnement. Il y a certains agents qui sont sur les caméras, d'autres sur l'interphonie, sur la présence physique.

**M. ESCOTS** indique qu'il faut aller plus loin dans la réflexion et le bilan, c'est ce qu'il propose au conseil d'administration.

**M. le président** répond que c'est un point qui peut être évoqué en conseil d'administration qui a les prérogatives pour le faire mais cela ne se règlera pas dans une réunion multi parties dans un autre organisme. A ce moment-là, la Régie pourrait regarder ce qu'il se passe à la mairie de Bordeaux. Chacun doit être à sa place.

**M. ESCOTS** précise que M. le Préfet souhaitera certainement avoir des informations sur l'organisation de travail des opérateurs.

**M. le président** répond que METPARK répondra bien sûr sur l'organisation mais il n'y aura pas de discussion sur l'organisation.

**Mme PERRUCHE** précise que la réorganisation de 2019 n'a tenu que jusqu'en mars 2020. Suite au COVID, le personnel a été enlevé et ensuite il y a eu une nouvelle organisation qui a été repensée avec ajustements en avril 2023. Ce n'est pas du tout la même organisation qui avait été votée.

**M. ANDREOTTI** répond que les organisations et réorganisations sont toutes présentées en CSE dont Mme PERRUCHE fait partie. En octobre 2019, une réorganisation a été présentée et a été mise en application en décembre 2019. Il a toujours été prévu, et ce sera toujours comme cela, des ajustements. Une organisation n'est jamais figée dans le temps. C'est une amélioration continue. 2019, une réorganisation et quasiment chaque année, en effet, des ajustements sont faits. Il avait créé un service d'agents volants et après quelques mois, il a été constaté que ce n'était pas une bonne idée, il a donc mis fin à ce service. Chaque année, cette organisation est ajustée. Une organisation vit. Si demain, il devait y avoir 5 parkings avec une présence humaine 24H/24, la Régie le fera.

**M. LEVY** demande pourquoi METPARK ne fait pas cet essai ?

**M. ANDREOTTI** répond que cela a été fait notamment sur St Jean.

**M. LEVY** fait remarquer que c'était une forte demande du CSE de remettre des agents sur St Jean.

**M. ANDREOTTI** répond que ce n'est pas au sein de cette instance de traiter ce point mais en CSE où il pourra être à nouveau abordé.

**M. le président** indique que sur St Jean, le personnel a été remis, est-ce que la situation s'est améliorée ? C'est la question qu'il faut se poser.

**Mme PERRUCHE** précise qu'elle ne dispose pas de chiffre.

**M. ANDREOTTI** répond qu'à chaque conseil d'administration ainsi qu'à chaque CSE, les chiffres sont présentés. Comment est-ce que Mme PERUCHE peut dire que les chiffres ne sont pas communiqués ? Cette information présentée à chaque conseil d'administration fait un point de la situation, donne le nombre de casses de voiture, le nombre de squats, le nombre de SDF.

**Mme PERRUCHE** indique que les chiffres sont donnés sur la dernière année et non pas sur 2019 et 2020.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il n'y en n'avait pas.

**M. LEVY** précise qu'avec les jeux olympiques, des SDF arrivent sur Bordeaux.

**M. le président** répond qu'il s'attendait à bien des choses mais pas aux jeux olympiques. La Régie est bien obligée de constater que la présence humaine amène sans doute des améliorations sur certains sujets mais il ne peut pas être considéré que ce soit la réponse à tous problèmes, le parking St Jean en est un exemple dont la situation ne s'est pas améliorée. Ce que M. LEVY a du mal à appréhender et ce n'est pas forcément une critique dans son esprit, c'est que cette population n'est pas celle que la Régie a connu il y a quelques années. Aujourd'hui, ce sont des gens qui ne respectent rien et qui ont un mode de vie qui n'est pas traditionnel et classique. Cela veut dire que des méthodes traditionnelles n'ont aucun effet sur eux. Ils peuvent être menacés d'aller en prison, ils s'en fichent et en plus, tout ce qui est aux autres est à eux. De toute façon, vu la vie qu'ils ont, ils ont fait une croix sur leur fonctionnement. Il ne faut pas des méthodes classiques. Il a envie de dire que pour ces personnes, c'est presque de la réinsertion, réapprendre à vivre d'une manière classique mais cela n'est pas le rôle de la Régie. Il n'est même pas convaincu qu'il existe aujourd'hui des organismes ou des institutions qui traitent cette problématique. METPARK le vit ici mais les commerces comment à le vivre à l'entrée des centres commerciaux, dans des halls d'immeuble. Cette population marginale ne peut pas être traitée avec des moyens classiques d'accompagnement, de répression.

**M. LEVY** demande ce qu'il peut être fait.

**M. le président** répond que la réunion prévue vendredi prochain réunira notamment les services de l'Etat et cette problématique est une affaire d'Etat. L'accompagnement de ces populations ne peut pas être assumé par les collectivités locales mais par l'Etat. Il va falloir interroger M. le préfet ou son représentant pour voir ce que l'Etat compte faire. Les forces de police sont concentrées sur d'autres opérations et notamment lors des futurs jeux olympiques.

**M. LEVY** précise que les forces de police ne veulent pas les amener car ensuite il faut désinfecter les véhicules.

**M. le président** indique qu'au prochain conseil d'administration, un bilan sera fait de cette réunion. Il précise y aller avec le directeur général dans un esprit constructif pour essayer de trouver des solutions mais chacun avec sa casquette.

## **Info/2024/01/06 : nouveaux contentieux devant le conseil de prud'hommes de 2 salariés de la Régie**

**Mme HIRIART** indique que, par requête du 14 novembre 2023, 2 salariés de METPARK ont saisi le conseil de prud'hommes afin de solliciter la résiliation judiciaire de leur contrat de travail. Ils sollicitent l'annulation des sanctions disciplinaires prononcées à leur encontre ainsi que des dommages et intérêts au titre du préjudice qu'ils estiment subir. La Régie conteste l'intégralité de ces demandes et M. le directeur général va défendre les intérêts de METPARK dans le cadre de ces 2 instances.

## **Info/2024/01/07 : guide de bonne conduite de la Régie METPARK**

**M. ANDREOTTI** précise qu'il lui apparaissait essentiel et évident de rappeler à l'ensemble des agents de la Régie que d'être salarié d'une régie publique comprenait des droits et des devoirs. Ce guide rappelle certaines obligations qui s'imposent du directeur général jusqu'à l'opérateur notamment sur la lutte contre la corruption, la politique de la Régie vis-à-vis des conflits d'intérêt, des avantages et des cadeaux et enfin, le respect des règles de la commande publique.

**Mme HIRIART** indique qu'afin de renforcer la transparence au sein de la Régie, METPARK a établi un guide de bonne conduite qui s'adresse à l'ensemble des salariés. Il définit les valeurs et les principes que tout employé de METPARK doit mettre en œuvre dans ses pratiques et comportements professionnels. Les principales thématiques développées dans ce guide joint à l'information sont : la lutte contre la corruption et la fraude, la politique de la Régie vis-à-vis des conflits d'intérêt, des avantages, des cadeaux, le respect des règles de la commande publique. Il s'agit de fiches thématiques qui sont établies et assorties d'exemples concrets afin que l'ensemble des salariés puisse avoir connaissance de toutes ces recommandations et informations. Ce document sera remis contre signature à chaque salarié qui s'engagera à en respecter les termes.

**M. ANDREOTTI** indique qu'il lui paraissait important d'informer l'ensemble des salariés si tant est que certaines ou certains aient encore des carences dans le domaine.

## **Info/2024/01/08 : point d'étape sur la situation du parking Front du Médoc et de la fourrière**

**M. ANDREOTTI** rappelle qu'au jour de la fermeture du parking, 500 véhicules VL et 200 2 roues motorisés étaient stationnés. La quasi-totalité de ces véhicules a été évacuée. Au 05/02/2024, METPARK n'a toujours pas trouvé de terrain alternatif pour la fourrière. Deux pistes ont été explorées dont une qui a été définitivement abandonnée sur la commune de Bordeaux et la 2<sup>ème</sup> présente quelques difficultés à aboutir. La Régie et notamment Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière, continue à visiter des terrains sur la Métropole sur lesquels il pourrait être installé un nouveau site. C'est un vrai souci et il sait que certains élus dont les maires de la Métropole sont assez agacés de l'incapacité de METPARK à l'heure actuelle à répondre à leurs demandes puisque l'ensemble des sites est saturé. L'activité de la fourrière est fortement en baisse. Le service public de la fourrière est très dégradé.

Au quotidien, la Régie cherche, sonde, démarche pour trouver des terrains mais il faut qu'ils soient pertinents pour l'activité et que les institutionnels apportent leur validation à l'activité fourrière sur le site. C'est une activité dont toutes les communes veulent son service mais pas forcément sur leur territoire. Il a bon espoir d'aboutir dans les prochains jours ou semaines. Dès que l'activité reprendra correctement, il en informera l'ensemble des maires de la Métropole comme il l'a fait le 05 décembre lors de la fermeture du parking Front du Médoc.

**M. SALLABERRY** souhaite remercier l'ensemble des personnes qui s'occupent de ce dossier car il ne sert à rien de râler sur le service, ni de s'agacer car METPARK est juste à la recherche d'un terrain. La situation devient très compliquée car il commence à y avoir de véritables rangées de véhicules abandonnés ou épaves. Il en a parlé avec la préfète déléguée à l'égalité des chances qui a été assez surprise de la situation. Il a été assez étonné de la réponse qui lui avait été faite, c'est-à-dire de demander à des opérateurs privés de s'en occuper. Il pense qu'il faut laisser à la régie publique le soin de gérer la fourrière. Il voulait juste souhaiter bonne chance à la Régie dans la recherche du terrain et bonne chance aussi dans la résolution de l'entonnoir qui va consister une fois que le terrain sera trouvé à récupérer l'accord de la Préfecture. C'est un enjeu particulièrement important. Le 31 décembre a été passé, c'était un point très compliqué sur lequel les voitures ont une durée de vie relativement faible.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, le nombre de voitures abandonnées est visuellement catastrophique et aussi pour l'environnement car ces véhicules se dégradent avec tous les fluides qui s'en vont dans les égouts. Il encourage la Régie à trouver un nouveau terrain mais c'est un peu comme les déchetteries, tout le monde en veut mais pas à côté de chez soi. Il était même prêt à ce que tous les administrateurs de METPARK essaient de pousser ensemble pour trouver une solution car toutes les communes sont pénalisées. C'est compliqué de trouver un terrain mais il ne faudrait pas que la situation qui a déjà beaucoup duré aboutisse à une vraie impasse. Merci et bravo à METPARK de s'en occuper avec beaucoup de résilience.

**Mme TERRAZA** partage les propos de M. SALLABERRY. Est-ce qu'il pourrait être repréciser exactement le territoire sur lequel ce site doit être situé, sa surface, avec un hangar ou pas ? Quelle est la nature du foncier recherché car peut-être que dans les communes et notamment dans les zones d'activité logistiques, il pourrait y avoir un terrain qui pourrait convenir mais ce n'est peut-être pas l'emplacement idéal pour le service public de la fourrière.

**M. ANDREOTTI** répond que dans l'idéal, c'est un terrain pas très éloigné de la commune centre car il y a des délais de rotation à prendre en compte. Ce terrain devra être plutôt bien desservi par les transports en commun car il faut penser aux contrevenants qui vont aller récupérer leur véhicule et à qui il doit être proposé une assez bonne desserte. C'est un terrain qui idéalement peut accueillir au minimum 500 véhicules, capacité de Front du Médoc. En effet, il ne servirait à rien de multiplier les petits terrains de 100 véhicules. Si le terrain a une partie couverte avec un hangar et des bureaux et une partie ouverte, ce serait extraordinaire. Hivann SOUHAIR a visité beaucoup de sites, certains sont trop loin ou ne sont pas desservis par les transports en commun, d'autres sont trop petits. La Régie a de toute manière une obligation de passer devant la commission préfectorale qui pourra donner un agrément d'exploitation ou pas. Pour l'avoir, il faut qu'il y ait des séparateurs d'hydrocarbures et respecter les règles environnementales qui sont assez importantes. Il sait que les services de la Préfecture sont prêts à venir inspecter le terrain quand il sera trouvé car la situation est très critique.

**Mme TERRAZA** demande quelle est la surface qui est recherchée ?

**M. ANDREOTTI** répond environ 10 à 12 000 m<sup>2</sup> au minimum.

**Mme TERRAZA** souhaite bon courage pour cette recherche, elle va regarder sur sa commune mais une surface de 1 ha est difficile à trouver.

**M. le président** demande si le terrain situé sur le Haillan est définitivement abandonné ?

**M. ANDREOTTI** répond que ce terrain convenait parfaitement.

**M. DABADIE** précise que ce terrain est effectivement bien situé mais moyennement bien desservi par les transports en commun. Il présentait l'avantage d'être déjà aménagé. Il se trouve que c'est un terrain sur lequel il y a un permis de construire déposé par le propriétaire qui est mis en instance car il n'a pas trouvé encore un preneur pour son opération. En attendant, il est prêt à le louer et a mis plusieurs commercialisateurs sur le bien. Quelqu'un a fait une proposition 3 jours avant celle de METPARK. En revanche, pour l'instant, rien n'est signé.

**Mme TERRAZA** indique que c'est une activité d'intérêt public, est-ce que la Métropole ne peut pas préempter ce terrain et ensuite le revendre à METPARK qui est la régie de la métropole.

**M. DABADIE** répond que le terrain situé sur le Haillan ne fait pas l'objet d'une vente mais d'une location.

**M. le président** partage les propos de Mme TERRAZA, c'est une activité d'intérêt public.

**M. DABADIE** répond qu'il n'y a pas d'outil pour réquisitionner un terrain. Il faut arriver à convaincre le propriétaire que la Régie est meilleure cliente que l'autre.

**M. ANDREOTTI** précise que le loyer demandé par le propriétaire est de 450 000 € à l'année et il a déjà une offre à 480 000 €.

**Mme TERRAZA** demande s'il ne serait pas plus rentable de l'acheter et de l'amortir sur 30 ans ?

**M. DABADIE** répond qu'il ne veut pas le vendre car il a prévu une opération pour laquelle il a demandé un permis de construire.

**M. ANDREOTTI** indique que le propriétaire n'excluait pas la vente pour un prix de 8 M€. Au départ, il voulait vendre et comme il n'a pas réussi, il l'a mis en location. Tout est faisable mais la Régie n'a pas les fonds.

**Mme RAMI** précise qu'elle quitte la séance car elle a une autre réunion. Elle laisse le pouvoir à M. PAPADATO.

**Mme BORDIN-MORA** précise qu'elle souhaite présenter les affaires n° 13 et 14 en premier car elles sont liées au compte administratif qui sera adopté ensuite.

### **Affaire 2024/01/13P : ajustements budgétaires**

**Mme BORDIN-MORA** indique qu'il a été procédé à un ajustement budgétaire le 18/01/2024 car il a été utilisé 2 746,90 € de dépenses imprévues. Elle demande si le conseil d'administration veut bien adopter ce virement de crédit.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/13P

### **Affaire 2024/01/14P : ajustement de la provision PGER 2023**

**Mme BORDIN-MORA** précise qu'il a été procédé à l'ajustement de la provision pour risques et charges qui avait été votée lors du conseil d'administration du 13/12/2023. La reprise sur provision a été réduite de 15 000 € suite à la fin des travaux de peinture de 8 mai 45 qui ont été décalés et à la fermeture du parking Front du Médoc qui entraîne un report de travaux de peinture.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/14P

### **Affaire 2024/01/01 : compte de gestion 2023**

#### **Affaire 2024/01/02P : compte administratif 2023**

**Mme BORDIN-MORA** propose de présenter les comptes 2023 de façon très synthétique. Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 296 000 € et la section d'investissement présente un résultat négatif de 564 000 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29,5 M€, en baisse de 6 % par rapport à 2022 du fait des produits exceptionnels qui ont diminué sur l'exercice. Des produits financiers sont enregistrés pour 285 000 € liés au placement de la trésorerie depuis le 02/05/2023.

Le chiffre d'affaires des conventions s'élève à 1 M€ en baisse de 39 % par rapport à l'année dernière suite notamment à la nouvelle convention de gratuité signée avec le centre commercial Mériadeck. Le chiffre d'affaires des amodiations s'élève à 1,5 M€ avec 1 276 places en amodiation à la clôture.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29,2 M€ en 2023, diminuent de 1,5 M€ par rapport à l'année dernière du fait des dotations aux amortissements exceptionnelles passées l'an passé et de la diminution des provisions pour risques et charges qui sont des opérations exceptionnelles.

En ce qui concerne le poids des dépenses de fonctionnement, les achats charges externes et les impôts représentent 41 % des charges, les charges de personnel représentent 29 % et les dotations aux amortissements 18 %.

Les principales charges en 2023 sont les entretiens des parkings pour 3,5 M€, les taxes foncières pour 2 M€, l'électricité pour 1,3 M€ et la maintenance pour un peu plus de 1 M€.

Pour ce qui est du niveau des travaux d'entretien, la Régie a réalisé sur le parking CCM des travaux d'étanchéité pour 1 M€, sur 8 mai 700 000 € de travaux de peinture, sur Mérignac 500 000 € et sur Front du Médoc 323 000 € de remplacement de joints de dilatation dans la zone fourrière et d'étalement du parking suite à sa fermeture.

Les charges de personnel s'élevaient en 2023 à 8,4 M€ avec un coût moyen brut par salarié de 36 000 € contre 33 000 € en 2022. L'effectif moyen augmente de 1 % alors que la masse salariale augmente de 4,4 % suite à l'augmentation collective des salaires. La Régie a réalisé le budget primitif à hauteur de 92 % suite au budget électricité sur lequel est réalisée une économie de 850 000 €, ce qui est plutôt positif.

Les dépenses d'investissement s'élevaient en 2023 à 11 M€ avec des acquisitions d'immobilisation à hauteur de 8 M€ liées à la construction des parkings Amédée St Germain phase 2 et Amplitude qui représentent 69 % de ces dépenses. Les dépenses d'immobilisation par rapport au budget ont été réalisées à 87 %, ce qui est un taux de réalisation plutôt correct.

L'actif immobilisé s'élève à 129 M€ avec 54 % de l'actif amorti à date. Les créances clients sont en forte diminution cette année de 1,2 M€, ce qui traduit une amélioration du recouvrement. 74 % des créances au 31/12/2023 concernent l'exercice 2023, ce qui démontre que les créances ne sont pas très anciennes. 9 créanciers représentent 84 % des créances à la clôture.

La trésorerie s'élève à 36,5 M€, soit une progression de 7,2 M€ liée aux encaissements des amodiations sur les parkings Amédée St Germain et Amplitude dont la Caisse des dépôts et consignations pour quasiment 5 M€.

Le droit de l'affectant augmente et s'élève à 101 000 € lié à l'intégration à l'actif des parkings Victor Hugo, allées de Chartres, Beaujon, Alsace Lorraine et Laharpe. Aujourd'hui, 43 % de l'actif de METPARK sont liés à une mise en affectation de la Métropole.

**M. DAUPHIN**, conseiller aux décideurs locaux, précise qu'il va faire un focus sur les indicateurs de gestion. En terme de recettes, le nombre de lignes de titres émis en 2023 est stable par rapport à 2022, à peu près 1 650 titres. Concernant l'action en recouvrement, il note une bonne amélioration notamment sur le taux de recouvrement sur les exercices antérieurs puisqu'il s'affiche à 99,23 %, ce qui est un taux très satisfaisant.

A noter que sur 2023, ont été admises en non-valeur 63 créances pour une valeur d'un peu moins de 9 000 €. Le recouvrement dépend de la qualité du titrage au départ. Sur le volet dépenses, il est noté une légère augmentation en terme de nombre de lignes de mandat, 3 500 lignes en 2023. Le délai de paiement du comptable se dégrade mais reste en deçà de la limite des 10 jours puisqu'il est sur 2023 de 8,27 jours contre 7,75 en 2022. Le délai global de paiement qui intègre le délai de mandatement côté ordonnateur s'améliore passant de 35 jours à 32 jours en 2023. La limite réglementaire est de 30 jours, au-delà de ce délai, la Régie est censée liquider des intérêts moratoires pour les entreprises.

Sur les contrôles qui sont effectués par le SGC au niveau des dépenses, appelé contrôle hiérarchisé de la dépense, le but est de ne pas contrôler de manière exhaustive toutes les dépenses mais plutôt de se centrer sur les enjeux. Ces contrôles ont porté sur un peu moins de 2 000 mandats pour un enjeu financier de 50 M€. Il a constaté une augmentation du nombre d'erreurs sur le mandatement de METPARK, 245 au total contre 159 en 2022. Pour autant, il tempère ce constat car ce qui est regardé dans les contrôles ce sont les erreurs patrimoniales significatives, c'est-à-dire les erreurs qui lèsent de manière effective le patrimoine de la collectivité et qui sont supérieures à 100 €. Les erreurs sont d'un niveau similaire à 2022. A noter

que la grande majorité des erreurs relevées par le SGC portent sur les dépenses sur marchés.

Au niveau des contrôles réalisés sur la paie des agents de METPARK, il n'y a pas de sujet particulier autant sur les contrôles qui sont faits a priori notamment pour les nouveaux agents pour lesquels sont demandées avant de les payer toutes les pièces justificatives ou que ce soit sur les contrôles a posteriori comme pour les agents à temps partiel où toutes les pièces ont bien été transmises par la Régie.

Sur le volet qualité comptable, un outil a été créé dans Hélios qui s'appelle l'indice de performance comptable qui permet via des items un peu techniques d'avoir une idée assez précise de la qualité des comptes de l'établissement. Les résultats montrent que c'est plutôt très positif puisque l'indice est en progression par rapport à 2022. 22 items sur les 25 sont validés sachant que l'axe majeur de travail pour les années à venir portera sur l'apurement des comptes de tiers.

Sur les régies, les constats sont très positifs avec une nette amélioration de leur gestion. Les balances comptables sont correctes, des ajustements bancaires sont réguliers, des titres conformes avec des pièces justificatives jointes qui sont probantes.

**M. le président** fait remarquer que le travail de M. DAUPHIN est important et qu'il est nécessaire de suivre les indicateurs. Il propose d'abord d'approuver le compte de gestion.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/01P

Pour le vote du compte administratif, M. le directeur général quitte la séance.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/02P

### **Affaire 2024/01/03P : affectation des résultats**

**Mme BORDIN-MORA** précise que la section d'exploitation présente un excédent de près de 296 000 € à reporter au compte 002. La section d'investissement a un déficit de 564.223,19 €, pour un montant total avec les excédents cumulés des exercices précédents à 4.738.558,97 € à reporter au compte 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/03P

### **Affaire 2024/01/04P : débat d'orientation budgétaire**

**M. ANDREOTTI** souhaite signaler que sur le macro-économique, l'environnement est assez incertain quant aux évolutions ou pas de l'inflation. Au niveau micro-économique, il rappelle qu'il y a une tendance pérenne, et cela est normal du fait des politiques publiques menées dans les grandes agglomérations, du reflux des déplacements motorisés carbonés. Il faut bien le prendre en compte dans les perspectives de la Régie. L'année 2024 comporte certaines interrogations sur la fréquentation horaire avec 2 parkings fermés dont le parc Front du Médoc pour lequel il est difficile de connaître le devenir. Ces incertitudes poussent à être prudent.

**Mme BORDIN-MORA** indique qu'il est prévu une hausse du chiffre d'affaires de 1 %, ce qui est relativement contenu avec une augmentation de 260 000 € par rapport à 2023. Cette hausse est mesurée notamment du fait de la fermeture de Gambetta par rapport aux travaux du MGP et de Front du Médoc. La perte sur ces 2 parkings est estimée à 1,2 M€. Vont rentrer dans le périmètre de METPARK la phase 2 du parking Amédée St Germain pour 315 places et Amplitude pour 400 places qui devraient venir soutenir les recettes.

Il n'y a pas d'augmentation générale du tarif horaire pour 2024 et le chiffre d'affaires devrait diminuer du fait de la baisse structurelle de la fréquentation sur les parkings de l'hypercentre et des fermetures combinées de Gambetta et Front du Médoc.

Au niveau des abonnements, il est prévu un chiffre d'affaires de 8,4 M€, soit une hausse de 2 % par rapport à 2023 qui serait portée par une augmentation de certains tarifs d'abonnement et par un nombre stable d'abonnés.

Il est prévu une évolution positive sur les abonnements vélos avec le déploiement des METSTATION mais l'impact sur les recettes ne sera pas très significatif. Au niveau des conventions, il est prévu un chiffre d'affaires stable et pour les amodiations, une hausse de 500 000 € portée par l'ouverture des parkings Amédée St Germain et Amplitude.

Concernant les investissements, il est prévu 20 M€ de travaux entre les investissements et les charges de fonctionnement sur des parkings existants ou en construction avec 8 M€ sur le MGP, 2 M€ liés à Amplitude et 1,8 M€ liés au changement du matériel de péage. Il n'y a pas de changement majeur au niveau des charges.

Le conseil d'administration prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

M. le directeur général quitte la séance pour la délibération n° 5.

#### **Affaire 2024/01/05P : frais de représentation du directeur général – Dotation 2024 et détails 2023**

**M. le président** précise que la dotation 2024 représente la somme de 5 000 € et le détail des dépenses 2023 est joint à cette délibération pour une totale transparence. Il connaît peu de collectivités qui vont dans ce souci du détail avec les jours, les personnes invitées et le montant. L'intégralité de la somme allouée en 2023 n'a pas été dépensée, 2 900 € sur 5 000 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/05P

M. le directeur général rejoint la salle de réunion.

#### **Affaire 2024/01/06P : modification du tableau des effectifs**

**Mme LEPARMENTIER** indique que, suite à 2 aménagements de l'organigramme de la Régie dont la création d'une direction administrative qui regroupe les services commande publique, ressources humaines et juridique et également le rattachement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du service de la fourrière à la direction des finances, il a donc été décidé de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/06P

**Affaire 2024/01/07P : délégation de pouvoir du directeur général en matière de commande publique – Marchés publics de travaux passés selon la procédure adaptée**

Mme GOULAY précise que le directeur général a une délégation de pouvoir et de signature à hauteur de 221 000 €. Il est proposé d'augmenter cette délégation à 1 M€ pour les marchés de travaux. En effet, ceux-ci passés en procédure adaptée sont sous un seuil de 5 538 000 € et pour plus de souplesse et permettre un enclenchement des travaux à la signature des marchés plus rapidement, il est proposé d'augmenter la délégation de 221 000 € à 1 M€ pour les marchés de travaux.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/07P

**Affaire 2024/01/08P : mise à jour du règlement intérieur des parkings**

Mme HIRIART indique que le règlement intérieur des parkings est affiché à l'entrée de chaque parc. Cette mise à jour est soumise au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/08P

**Affaire 2024/01/09P : adoption du règlement intérieur de METSTATION**

Mme HIRIART précise que la 1<sup>ère</sup> METSTATION va ouvrir à partir du 12 février 2024. Un règlement intérieur spécifique a été rédigé. Il prévoit l'ensemble des usages et des règles applicables aux METSTATION. Il sera également affiché à l'entrée de chaque site.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/09P

**Affaire 2024/01/10P : convention de refacturation des consommations fluides à la société GTM sur le parking Gambetta**

Mme HIRIART indique que, dans le cadre du MGP signé avec la société GTM, il est prévu que les dépenses de fluides soient prises en charge par GTM. Il a été mis en place une convention de refacturation avec cette société afin que METPARK puisse lui refacturer les fluides à l'issue du chantier. Cette convention est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/10P

**Affaire 2024/01/12P : marché n° 2023SE042 signalétique réglementaire et d'orientation**

Mme GOULAY précise que la Régie a lancé une consultation pour trouver un prestataire de signalétique réglementaire et d'orientation. Elle a été passée sous la procédure avec négociation, 1 seul candidat a présenté une offre. Une négociation a eu lieu et ce dossier a été présenté à la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2024 qui a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise NUMIMPRIM pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois pour un montant total de 600 000 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/12P

**Affaire 2024/01/01F : compte de gestion 2023**  
**Affaire 2024/01/02F : compte administratif 2023**

**Mme BORDIN-MORA** indique que la section d'exploitation affiche un résultat de 0 € comme en 2022 en raison de la subvention d'équilibre versée par la Métropole d'un montant de 490 000 € en 2023 contre 489 000 € en 2022. Le résultat de la section d'investissement est positif à hauteur de 7 000 €.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,3 M€ en 2023 contre 2,6 M€ en 2022, soit une baisse de 250 000 € qui s'explique essentiellement par une diminution du nombre de véhicules pris en charge, - 363 véhicules. 11 492 véhicules ont été prise en charge en 2023 contre 11 855 en 2022. Cette baisse s'explique par la fermeture du parking Front du Médoc. Le taux de réalisation budgétaire en est impacté puisqu'il s'élève à 86,5 %. Malgré une baisse du nombre de véhicules enlevés de 3 %, il est constaté une hausse du chiffre d'affaires sur la régie de recettes en raison de l'augmentation du taux de récupération des véhicules. Il est passé de 68 % en 2022 à 74 % en 2023 avec une augmentation qui s'est accélérée au second semestre avec un taux de récupération de 78 %. Les véhicules enlevés ne sont pas des véhicules non roulants mais gênants.

8 315 véhicules ont été récupérés par leur propriétaire en 2023, 127 abandonnés volontairement, 3 371 déclarés à détruire, 2 952 vendus pour ferraille et 102 véhicules vendus aux Domaines.

Les dépenses s'élèvent à 3,6 M€ en 2023 contre 3,9 M€ en 2022, soit une baisse de 8 % qui s'explique par une diminution de la provision des dépréciations clients. Le taux de recouvrement s'est amélioré et les taux de provision ont donc été réadaptés. L'année dernière, le taux dès la 1<sup>ère</sup> année était à 25 % et sur 2023, le taux a été de 20 %.

Les créances clients diminuent fortement puisqu'elles s'élèvent à 510 000 € en 2023 contre 1 M€ en 2022, soit une baisse de 529 000 € avec des créances douteuses représentant 61 %, ce qui est fort mais lié à l'activité de la fourrière. Elles présentent un risque de recouvrement très compromis. Le délai de paiement des créances s'améliore fortement en 2023 puisqu'il s'élève à 184 jours contre quasiment 300 jours en 2022 grâce notamment au travail des services de la DGFIP.

La trésorerie augmente et les disponibilités s'élèvent à 1,2 M€ avec une augmentation de près de 1 M€. Cela s'explique par le fait que l'acompte lié à la subvention d'équilibre a été reçu courant 2023 alors que l'acompte de 2022 avait été perçu en janvier 2023.

**M. le président** constate que la situation s'améliore notamment sur le recouvrement.

**M. DAUPHIN** indique que sur le recouvrement, le rythme d'émission de titres est toujours soutenu, 3 300 lignes de titres ont été émises en 2023 avec en effet, des taux de recouvrement qui s'améliorent pour un produit qui est par nature compliqué. Ce taux passe à 78 % contre 68 % en 2022. De la même façon, sur les créances plus anciennes, le taux passe de 83 % en 2022 à 87 % en 2023. Le taux de recouvrement est correct car il est difficile parfois d'identifier les véritables redevables car il y a toujours des problématiques de fiabilité de la part de la Préfecture, problématiques liées à la mise à jour des cessions de véhicules.

Il y a eu aussi un gros travail d'apurement des restes à recouvrer car le conseil d'administration a accepté le passage en non-valeur de 2 500 créances pour un peu moins de 800 000 €, ce qui permet de répartir sur une base de travail saine mais cela n'est pas neutre budgétairement et impacte la capacité d'autofinancement sur le budget SPA de cette année.

Sur le volet dépenses, l'activité de lignes de mandat est en baisse, 633 lignes contre 831 en 2022. Un délai de paiement du comptable qui doit être en deçà de 10 jours et qui est en légère augmentation, 5,3 jours en 2023 alors qu'en 2022, il était de 5 jours. En parallèle, le délai global de paiement se dégrade et passe au-delà du seuil des 30 jours. En 2022, il était de 29,6 jours et passe à 33,2 jours en 2023.

Sur les contrôles de la dépense en 2023, 531 lignes de mandat ont été contrôlées pour un peu plus de 6 M€. Il y a une stagnation du nombre d'erreurs relevées par le SGC. Le critère comprend le nombre d'erreurs patrimoniales significatives, 12 erreurs en 2023 contre 17 en 2022. Il est constaté une qualité de mandatement meilleure sur le SPA que sur le SPIC, ce qui s'explique aussi par une activité différente ainsi que par la complexité de la dépense qui n'est pas la même.

Sur la qualité comptable, l'indice de performance permet de faire une cotation. L'ensemble des items est validé sur 2023, ce qui n'était pas le cas en 2022. Il note le travail réalisé de concert avec le service finances, la DAF finances de METPARK et le SGC. L'objectif est de pouvoir le maintenir sur les exercices suivants.

Sur les régies, même constat que sur le SPIC, il note une amélioration sur la gestion notamment sur la tenue des balances comptables. Le but est de poursuivre les efforts en ce sens.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/01F

M. le directeur général quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/02F

M. le directeur général rejoint la séance.

### **Affaire 2024/01/03F : affectation des résultats**

**Mme BORDIN-MORA** indique que cette année il est proposé d'affecter la section de fonctionnement au compte 1068 qui est un compte de réserve. Ce point a été convenu avec la Métropole afin que la subvention d'équilibre ne soit pas impactée par ces reports des exercices antérieurs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/03F

### **Affaire 2024/01/04F : débat d'orientation budgétaire**

**M. ANDREOTTI** indique que ce débat d'orientation budgétaire est difficile à acter puisqu'une grande partie de l'activité de ce service va dépendre de la capacité ou non à trouver un terrain supplémentaire. Si pendant de nombreux mois, ce terrain n'est pas trouvé, l'activité de ce service sera très atone. Si un terrain est trouvé, l'activité devrait être au moins du niveau de 2023 voire plus puisqu'il y aurait un

rattrapage à faire. Il a été pris pour option de partir sur un 1<sup>er</sup> trimestre très atone et ensuite à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre, une activité revenant à la normale.

**Mme BORDIN-MORA** précise que la Régie a été assez optimiste car il est anticipé un retour à la normale à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre. Lorsque le budget sera présenté au mois de mars, ces chiffres seront peut-être revus car METPARK aura peut-être un peu plus de visibilité. Ce débat d'orientation budgétaire prévoit un taux de récupération de véhicules identique à 2023, c'est-à-dire à 74 % et avec un prix moyen par véhicule de 154 €. Au niveau des investissements, le site de Mérignac est en train d'être aménagé, pour un coût de 1 M€ TTC de dépenses d'investissement avec une subvention de la Métropole à hauteur de 90 %. La dépense supplémentaire liée au futur terrain devra être prise en compte dans les comptes qui est estimée entre 500 et 600 000 € par an. Si un terrain d'une capacité de 1 000 véhicules est trouvé, il permettra de résilier la location du terrain auprès de la société FERREOL et de réaliser une économie de 240 000 €. L'impact serait de 260 à 360 000 € avec une subvention d'équilibre qui serait impactée d'autant.

Le conseil d'administration prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

M. le directeur général quitte la séance pour l'affaire n° 5F.

#### **Affaire 2024/01/05F : frais de réception du directeur – Dotation 2024 et détail des frais de représentation 2023**

**M. le président** indique qu'il n'y a pas eu de frais de réception en 2023. Il est proposé de reconduire la dotation d'un montant de 500 € pour l'année 2024 pour des éventuels frais de représentation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/01/05F

M. le directeur général rejoint la séance.

Fin de la séance à 12 H 10.

**Le président**



**Christophe DUPRAT**